



CCI LOIR-ET-CHER

Bulletin d'adhésion 2017/18

"Groupe d'échanges QSE"

La CCI de Loir et Cher vous propose de participer à un **groupe d'échanges QSE** pour :

- **Rencontrer et visiter** des entreprises locales qui partagent les mêmes problématiques que vous
- **Échanger et benchmarker** sur vos pratiques pour gagner en compétences

La prestation :

- 8 rencontres d'une demi-journée sur les thématiques QSE
- Programme décidé par les adhérents.
- A chaque rencontre, une entreprise différente accueille les inscrits, fait une présentation de son travail sur le sujet qui mènera ensuite à un échange du groupe sur les bonnes pratiques et la résolution de problème. Une visite de l'entreprise sera également proposée.

Les + :

- Des rencontres et **visites sur site** des entreprises adhérentes
- Accès à l'annuaire des adhérents et aux comptes-rendus des échanges.
- Possibilités d'organiser **des audits croisés** et **groupes de travail** plus restreints

Tarif : 400€ HT (soit 480€ TTC)

Je complète mes coordonnées

Société/Organisme : Siret :

Nom commercial :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Inscription au Groupe « QSE »

Nom :

Prénom :

Fonction : Courriel :

Téléphone : Mobile : Fax :

Personne susceptible d'accompagner ou remplacer :

Nom :

Prénom :

Fonction : Courriel :

Téléphone : Mobile : Fax :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la bonne gestion des réseaux de la CCI de Loir-et-Cher. La CCI de Loir-et-Cher est destinataire des données. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de vos données personnelles, veuillez-vous adresser par courriel à : contact@loir-et-cher.cci.fr.

J'envoie ce bulletin signé accompagné du règlement

Renvoyer ce bulletin signé et accompagné d'un chèque à l'ordre de la CCI de Loir-et-Cher à l'adresse :

CCI de Loir-et-Cher – 16 rue de la vallée Maillard – 41018 Blois Cedex
Pour tout autre moyen de paiement merci de contacter le 02 54 44 64 70

Je lis et signe les conditions générales au verso

Conditions générales d'utilisation et de vente du Groupe d'échanges QSE

Document à photocopier et à conserver - Merci de nous retourner l'original signé

Il est indispensable d'accepter les conditions générales d'utilisation et de vente du Groupe d'échanges pour valider votre inscription. Pour cela, merci de cocher sur le bulletin d'adhésion « j'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales d'utilisation et de vente ».

Article 1 : Objet des présentes conditions

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la CCI de Loir-et-Cher permet à l'entreprise d'accéder au Groupe d'échanges.

Article 2 : Définition du Groupe d'échanges

2.1 Les prestations associées au Groupe d'échanges

Participer au Groupe d'échanges, c'est entrer en relation avec d'autres entreprises référentes dans un domaine pour :

- Rencontrer des entreprises locales qui partagent les mêmes problématiques que vous
- Échanger sur vos pratiques pour gagner en compétences et organiser des audits-croisés de normes
- Gagner en visibilité sur la thématique via la promotion du Groupe d'échange QSE auprès des entreprises cibles et dans les médias
- Avoir une flexibilité du planning et des thématiques des réunions qui sont décidées par le groupe lui-même, et ceci aussi bien sur le fond et la forme de ces réunions

Le Groupe d'échanges est constitué de 8 rencontres animées par le conseiller Développement Durable de la CCI autour d'un groupe d'adhérents ayant les mêmes attentes

2.2 Conditions d'adhésion

L'adhésion est réalisée par l'entreprise.

Elle permet aux salariés d'une entreprise membre de participer à l'ensemble des réunions.

L'adhésion prend effet à la date de sa signature et se termine à la fin du programme en cours.

Son coût est de 400 euros HT / an / entreprise. Le prix en euros TTC tient compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux sera répercuté sur le prix des produits ou des services.

La CCI de Loir-et-Cher se réserve le droit de faire évoluer ses conditions. Ces conditions générales de vente seront modifiées à chaque évolution des conditions de vente.

2.3 Modalités de rétractation

Le client dispose d'un délai de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai de 14 jours court, conformément à l'article L.121-21 du code de la consommation, à compter de l'acceptation de l'offre par le client. L'acceptation de l'offre est formalisée par la signature du bulletin d'adhésion et des conditions générales de vente associées.

Si, avec l'accord expresse du client, la prestation est délivrée immédiatement ou avant la fin du délai de 14 jours ouvrés, le délai de rétractation de 14 jours ne pourra pas s'appliquer conformément à l'article L.121-21-5 du code de la consommation. Exemple : le client participe à une réunion qui a lieu pendant ce délai de 14 jours.

2.4 Durée de l'adhésion

L'adhésion prend effet à la date choisie et figurant au recto et se termine à la fin du programme en cours.

La non utilisation par l'adhérent du service proposé, quelle qu'en soit la cause, ne peut entraîner aucune diminution ou report de cotisation, ni indemnité quelconque, à la charge de la CCI de Loir-et-Cher.

2.5 Résiliation anticipée

La CCI de Loir-et-Cher pourra mettre fin de manière anticipée à l'adhésion de l'entreprise si un des adhérents ne respecte pas les obligations découlant des présentes conditions générales après mise en demeure restée vaine de les respecter.

L'accès au Groupe d'échanges peut être suspendu à tout moment, sans préavis, en cas de non-paiement d'une facture à sa date d'échéance.

En toute hypothèse, la résiliation anticipée ne donnera lieu à aucun remboursement par la CCI de Loir-et-Cher d'une quote-part de la cotisation payée ni à aucune indemnité.

Article 3 : Droits et obligations de la CCI de Loir-et-Cher

3.1 Continuité du service

La CCI de Loir-et-Cher s'engage à mettre en œuvre tous les moyens destinés à fournir la prestation proposée.

Toutefois, la disponibilité des intervenants ou l'implication des entreprises membres peuvent, à titre exceptionnel, amener la CCI de Loir-et-Cher à modifier l'organisation des réunions. De même, des réunions supplémentaires pourront être programmées en fonction de l'actualité, des attentes et des propositions des membres.

La CCI de Loir-et-Cher ne pourra être tenue responsable d'une annulation en cas de force majeure, en cas de conditions météorologiques fortement dégradées, de maladie de l'intervenant... ainsi que de toute autre cause externe.

3.2 Les partenaires experts

Pour proposer une animation pertinente, la CCI de Loir-et-Cher peut faire appel à des partenaires experts.

Article 4 : Droits et obligations de l'adhérent

4.1 Respect des présentes par l'adhérent

L'entreprise adhérente s'engage à respecter les présentes conditions générales.

4.2 Droit à l'image

Au cours des réunions, la CCI de Loir-et-Cher peut parfois prendre des photos (vues globales, photos de groupe...) afin d'illustrer des articles destinés à assurer la promotion du Groupe d'échanges. Sauf interdiction expresse de sa part formulée directement auprès du photographe, l'adhérent autorise la CCI de Loir-et-Cher sans contrepartie financière, à utiliser ces images dans ses différents supports, sans limitation de durée, pour une communication au public le plus large.

4.3 Démarche commerciale

Plus généralement, l'adhérent s'engage à ne pas faire de démarche commerciale abusive - ou jugée comme abusive par les autres participants - au cours des rencontres dédiées avant tout aux partages des connaissances et des expériences.

Article 5 : Propriété intellectuelle

Certains contenus diffusés aux adhérents sont des œuvres protégées (supports de présentation, outils et méthodologies d'entreprises...). Tout usage autre que personnel est soumis à l'autorisation expresse préalable de la CCI de Loir-et-Cher et des producteurs de contenus concernés.

Sont donc exclus de l'autorisation d'utilisation, qu'elle soit faite à titre gratuit ou à titre onéreux, et sans que cette énumération soit limitative :

- toute reproduction de contenus sur support optique ou numérique
- toute représentation sur écran destinée à des tiers
- toute reproduction en nombre, par reprographie ou par quelque procédé que ce soit, des contenus.

L'utilisation des contenus obtenus dans le cadre du Groupe d'échanges à des fins commerciales ou publicitaires ou de distribution est soumise à l'autorisation préalable de la CCI de Loir-et-Cher.

Article 6 : Conditions financières - Modalités de paiement

Les conditions financières sont fixées selon le barème en vigueur, en fonction des prestations proposées et du choix de la formule. Le prix peut être révisé.

Sauf conditions particulières, le paiement de l'adhésion est réglé :

- soit lors de l'envoi du bulletin d'adhésion/renouvellement par chèque établi à l'ordre de la CCI de Loir-et-Cher et adressé à la CCI de Loir-et-Cher
- soit dans un délai de 30 jours maximum après réception de la facture, par virement bancaire ou par chèque établi à l'ordre de la CCI de Loir-et-Cher et adressé à la CCI de Loir-et-Cher.

Les intérêts moratoires courent de plein droit à partir de l'échéance au taux de 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, par mois de retard entamé.

Conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du code de commerce, en cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros devra être acquittée par le client.

Article 7 : Incessibilité du bulletin d'adhésion / renouvellement

L'entreprise ne peut pas céder son adhésion à un tiers. Des adhérents d'une autre entreprise ne peuvent pas profiter de l'offre si leur entreprise n'a pas adhéré au Groupe d'échanges.

Article 8 : Modification des présentes

Les présentes conditions générales pourront être modifiées afin de tenir compte de l'évolution de l'offre.

Par ailleurs, la CCI de Loir-et-Cher peut être amenée, y compris pendant la période initiale d'abonnement, à procéder à des modifications de prix ou de caractéristiques du service. Le client sera informé de toute modification des conditions contractuelles, assorti de l'information selon laquelle ladite modification sera considérée comme acceptée sans retour de sa part dans un délai de deux mois. Pendant ce même délai de 2 mois, le client peut résilier par écrit l'abonnement sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement.

Article 9 : Intégralité du contrat

Le formulaire d'adhésion et les présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité des obligations des parties, à l'exclusion de tout autre document, contrats ou échanges de lettres antérieures à la signature du formulaire d'adhésion et des présentes conditions générales de vente.

Article 10 : Données à caractère personnel

La CCI de Loir-et-Cher collecte des données à caractère personnel via le bulletin d'adhésion rempli par le client. Ainsi, le client doit remplir les champs suivants précisés sur le bulletin d'adhésion : Nom/prénom, adresse, code postal, ville, téléphone, courriel. Les données collectées sont destinées à l'usage de la CCI de Loir-et-Cher. Elles sont nécessaires au traitement et à la gestion des

prestations commandées par le client ainsi qu'aux relations commerciales entre la CCI de Loir-et-Cher et le client.

Les données nominatives demandées aux clients dans le cadre de la commande et nécessaires à son traitement seront inclus dans le fichier de « gestion de la relation client » (GRC) géré par la CCI de Loir-et-Cher.

Les prestataires intervenant sur le logiciel GRC (gestion de la relation client) pour le compte de la CCI de Loir-et-Cher peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison de leurs prestations.

Ces informations peuvent encore être communiquées à des personnes contractuellement liées à la CCI de Loir-et-Cher conformément à la loi « Informatique et libertés », notamment dans le but de faire profiter les internautes de services personnalisés.

L'utilisateur est informé que ce traitement automatisé d'informations, notamment la gestion du fichier de gestion de la relation client fait l'objet d'une déclaration CNIL le 28 octobre 2008.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, tout internaute dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Ce droit peut être exercé, à tout moment, par les moyens suivants :

- par e-mail adressé à : contact@loir-et-cher.cci.fr
- par courrier postal adressé à la CCI de Loir-et-Cher.

Article 11 : Domiciliation

Pour l'exécution du bulletin d'adhésion, chacune des parties est domiciliée en son siège.

Article 12 : Litiges

Tous les litiges auxquels le bulletin d'adhésion pourrait donner lieu feront l'objet d'une recherche de solution amiable avant tout engagement d'une procédure.

À défaut de solution amiable, compétence exclusive expresse est attribuée aux Tribunaux de la juridiction de Blois.

Fait à

Le

Nom, Prénom :

Signature : Précédée de la mention « lu et approuvé » :